



REGLEMENT PARTICULIER

44° RALLYE

DUNES ET MARAIS

1.2.3 Octobre 2021



PROGRAMME – HORAIRES

Dates	Horaires	Définition
21.08.2021	Minuit	Parution du Règlement et Ouverture des engagements
17.09.2021	Minuit	Clôture des engagements
29.09.2021	14 h 00	Disponibilité des carnets d'itinéraire. (Voir art 7.1.8P et 6.2.6 P)
01.10.2021	07 h 45	Convoi de reconnaissance (si la météo le permet) RDV Aérodrome de Royan-Médis (Départ à 8 h) (Voir Art.6.2.6 P)
01.10.2021	15h15 à 17h45	Vérifications administratives (convocation heure idéale) Salle des Fêtes de St Palais/mer (voir article 1.3 p)
01.10.2021	16h15 à 19h00	Vérifications techniques Parking Centre Leclerc, Route de Saintes à Royan
01.10.2021	16 h 45	1ère réunion du Collège. Salle des Fêtes de St Palais/Mer
01.10.2021	19 h 45	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape. Au parc Fermé de Royan
02.10.2021		Briefing papier donné avec le dossier concurrent (voir art 7.1.8P)
02.10.2021	08 h 00	Départ du rallye, 1° étape, sortie parc fermé Lieu : Esplanade Kerimel de Kerveno à ROYAN
02.10.2021	16 h 29	Arrivée 1 ^{er} étape entrée parc fermé du 1 ^{er} concurrent Lieu : Relais de la Côte de Beauté à 17110 ST GEORGES DE DIDONNE
02.10.2021		Affichage des résultats partiels de la 1ère étape 30' après l'entrée du dernier concurrent en parc fermé , ordre et heures de départ de la 2ème étape. Lieu : Relais de la Côte de Beauté à 17110 ST GEORGES DE DIDONNE
03.10.2021	08 h 00	Départ 2 ^{ème} étape, sortie parc fermé. Lieu : Relais de la Côte de Beauté à 17110 ST GEORGES DE DIDONNE
03.10.2021	14 h 34	Arrivée 2 ^{ème} étape entrée parc fermé du 1 ^{er} concurrent Lieu : Relais de la Côte de Beauté à 17110 ST GEORGES DE DIDONNE
03.10.2021		Affichage des résultats du rallye 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent, au PC Lieu : Relais de la Côte de Beauté à 17110 ST GEORGES DE DIDONNE
03.10.2021		Remise des prix , après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent Lieu : Relais de la Côte de Beauté à 17110 ST GEORGES DE DIDONNE

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

L'ASA AUGIAS organise les 1.2.3 Octobre 2021, en qualité d'organisateur administratif et l'écurie Côte de Beauté en qualité d'organisateur technique, le Rallye National avec participation étrangère dénommé :

44 ° Rallye National Tout Terrain « DUNES ET MARAIS »

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Nord N° **15/2021** en date du **24/06/2021**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° **396** en date du **30/06/2021**

Comité d'organisation :

Organisateur administratif : ASA AUGIAS

Président : Mr Matthieu BONNAUD

Organisateur technique : Ecurie Côte de Beauté

Présidents : Mrs Laurent FAUCONNET et Fabrice RAYRAT

Secrétariat du rallye : Jacky HERBERT tél 06 11 88 18 78

Permanence du rallye :

Le 01 Octobre : (de 15h à 18h) Salle des Fêtes de St Palais sur Mer

Les 2 et 3 Octobre : au PC du Rallye, Relais de la Côte de Beauté 17110 ST GEORGES DE DIDONNE 05 46 02 67 80

Pendant tout le rallye : Directeur de Course tel : +33 683 792 006

1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE	CODE ASA
Observateur FFSA	DAUBIGNE	Jannick	6560	15.04
Président de collège	LABEYRIE	Jean Claude	1996	10.09
Membre du collège	VIGNERTE DOYEN	Jean Pierre Sylvie	7647 154219	10.03 10.03
Directeur de course	LUCAS	Gilbert	12948	10.10
Directeur de course adjoint	LORRE	Joseph	10395	12.02
Directeurs de course ou commissaires sportif rattachés à la Direction de course	MONNIER CONDEMINE LOOTVOET	Sylvie Bernard Marie Line	9968 6916 5938	13.07 11.10 01.12
Directeur de course ES	COURTIN MINEUR PAINVIN	Jacques Jean Louis Dominique	6233 29169 7706	15.04 12.09 10.03
Commissaire Sportif dédié au contrôle de la publicité	CHABERNAUD	Gilles	13554	11.01
Tricolore	MONNIER	Sylvain	9636	13.07

O TT	OMNES	Sylvain	37320	15.04
Damier	PHELIPEAU	Jean Luc	9060	10.18
Juge de fait	POINOT CHABERNAUD	Jacques Gilles	5558 13554	11.01 11.01
Commissaire technique délégué FFSA	VERRON	Sébastien	46757	15.01
Commissaires techniques	MAIRE HEGUY	Jean Marie	29577	10.10
	BATARD	Patrick	146650	10.13
	COURTIN	Philippe	42190	15.04
	HERHEL	Olivier	15550	15.03
	PHELIPEAU	Jean Luc	29577	11.10
	VINCENT WATTU	Robert Gweanael	8796 47803	11.01 12.08
Chargé des relations avec les concurrents	ROUX	Gilles	1482	15.04
	CONDEMINE	Catherine	56617	11.10
	LE GUELLAUD	Henri-Louis	5555	11.04
Responsables Parcs	DABADIE	Christine	10602	10.03
	VALIBOUZE	Patrick	252057	10.03
Médecin responsable	BILLES	Jean François	13557	10.04
Responsable classement	DUCROCQ	Frédéric	19399	10.04
	BOUGEOIS	Monique	132559	10.04
Chargé relation presse	COUSSEAU	Jean Luc		11.01

Tous les officiels figurant au Règlement Particulier sont nommés juges de fait à l'exception des membres du collège des commissaires sportifs.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 44° rallye tout-terrain « DUNES ET MARAIS » compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain pilotes et copilotes
- Le Trophée Rallye 4x4 pilotes et copilotes
- Le challenge Rallye 2 roues motrices pilotes et copilotes
- Le challenge Rallye SSV pilotes et copilotes
- Le Championnat de Ligue Nouvelle Aquitaine Nord
- Le Challenge des Commissaires de la Ligue Nouvelle Aquitaine Nord

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications, avec leur heure de convocation au CHA d'entrée aux vérifications administratives, **à respecter impérativement.**

Vérifications administratives : le 01.10.2021 de 15h15 à 17h45

Lieu : Salle des Fêtes de Saint Palais sur Mer

Les horaires de convocation seront à respecter impérativement au CH A d'entrée de vérifications administratives. (heure idéale) (à consulter sur www.dunesetmarais.com)

Vérifications techniques : le 01.10.2021 de 16h15 à 19h00

Lieu : Parking Centre Leclerc, Rue Lavoisier à Royan

Le déchargement des véhicules se fera obligatoirement sur le parking à proximité de la Salle des Fêtes de Saint Palais sur Mer. Le chargement des voitures de course après le parc fermé final se fera obligatoirement à proximité du Relais de la Côte de Beauté 17110 ST GEORGES DE DIDONNE

Les vérifications finales seront effectuées : GARAGE GEORGET 4 ZA des Groies 17120 COZES

Taux horaire : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 44^{ème} rallye tout-terrain DUNES ET MARAIS doit adresser la demande d'engagement ci jointe dûment complétée (et correctement renseignée) avant le 17/09/2021 minuit (cachet de la poste faisant foi).

A.S.A. AUGIAS « Côte De Beauté »

BP 40011

17120 COZES

TEL: +33607018852 MAIL : dunesetmarais@yahoo.fr FAX : +33546908054

3.1.10P

Le nombre d'engagé est fixé à : 150 voitures

3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **500 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1000 €**
- **Remboursement des droits d'engagement** : les droits d'engagement sont entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aura été refusé, aux candidats qui ne retirent pas leur road-book, au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu. L'organisateur technique remboursera la moitié des droits d'engagement aux concurrents qui, après avoir retiré leur roadbook, ne se présentent pas au départ de l'épreuve.

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. (ou par virement bancaire) **IBAN : FR76 1551 9390 8700 0211 1390 128 BIC : CMCIFR2A**

Les chèques de règlement des droits d'engagements seront rédigés à l'ordre de :

Ecurie Côte de Beauté

3.1.13P

Tous les droits d'engagements réglés par chèques, faisant l'objet d'une insuffisance de provision, feront systématiquement l'objet d'une demande de sanction à la FFSA. (Conforme à l'article 3.10 du code sportif international)

3.3P : Ordre de départ

Conformément au Règlement du Championnat de France des Rallyes Tout Terrain 2021

C3.3.2 P : Attribution des numéros

Conformément au règlement du Championnat de France des Rallyes Tout Terrain 2021

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme aux règles spécifiques rallye tout terrain et règlement technique des rallyes tout terrain 2021

4.3P Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet.

Les équipes d'assistance seront tenues de **NETTOYER L'EMPLACEMENT DE TOUTES TRACES DE BOUE** et de **MATERIEL DIVERS (Pneus etc.)** laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

UN SEUL véhicule d'assistance, par voiture de compétition, sera autorisé dans les parcs d'assistance, avec macaron « ASSISTANCE » collé en haut à droite du pare-brise. A défaut, des pénalités de 30 secondes et de 50€ seront appliquées.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

5.1 Identification des voitures

Conformément au règlement standard des Rallyes et au Championnat de France des Rallyes Tout Terrain 2021

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 44^{ème} RALLYE TOUT TERRAIN DUNES ET MARAIS représente un parcours total de 280.140 kms, dont 174.400 kms de liaison Ce rallye est divisé en 2 étapes et 4 sections et comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 105.740 kms de spéciales.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 / 4	Musson	8.950 KM
ES 2 / 5	Javrezac	8.890 KM
ES 3/ 6	Les Alluchons	6.370 KM
ES 7/ 10	Jaffe	11.300 KM
ES 8 /11	Maubeuge	5.000 KM
ES 9/ 12	Brie	12.360 KM

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

6.2.6P

Les reconnaissances auront lieu :

- Mercredi 29 Septembre de 14 h à 19 h
- Jeudi 30 Septembre de 8 h à 19 h
- Vendredi 1 octobre de 8 h à 14 h 00.

Vitesse réduite, les chemins étant ouverts à toute circulation. Interdiction d'effectuer les reconnaissances à contresens.

Une reconnaissance en convoi se fera le Vendredi 1 Octobre 2021 si les conditions météo le permettent. Le rendez vous est à l'Aérodrome de Royan-Médis à 7 h 45. (Départ à 8 h 00). Seuls les pilotes et copilotes y seront autorisés. **Pneus adaptés obligatoires.**

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conformément au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain 2021

7.1.8P

Le road book sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance. (sur présentation carte grise et attestation d'assurance)

L'ensemble des documents concurrents (plaques de course, assistance, consignes, stickage des véhicules, briefing papier) seront remis avec les road books.

Disponible à SEMUSSAC, Zone artisanale de Pré Chardon, au dépôt de l'Ecurie (face à la Carrosserie Lebeau)
le Mercredi 29 Septembre de 14h à 18 h
Le Jeudi 30 Septembre de 9 h à 18 h. et le Vendredi 1 Octobre de 9 h à 12 h

7.2P Disposition générales relatives aux contrôles :

7.2.11P

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires : chasubles et badge indiquant la fonction

7.6P PARC FERME

En complément de la réglementation générale des rallyes, lors d'un parc fermé, les voitures ne disposant pas de porte étanche (filet) ou les voitures SSV sont autorisées à mettre une bâche sur la voiture pour la protéger des éventuelles intempéries.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes Tout-Terrain 2021

ARTICLE 10P. PRIX

10.1.1P

La remise des prix se déroulera le Dimanche 03 Octobre 2021 à l'entrée du Parc Fermé au Relais de la Côte de Beauté à 17110 ST GEORGES DE DIDONNE. Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés après l'entrée au parc du dernier concurrent.

Dans le cadre du COVID 19, la remise des prix est annulée (voir communication sur le site AGORA du 04 juin 2021)

10.2P : Coupes

Coupes et challenges repartis comme suit sur la base du classement scratch provisoire.

1. 2 coupes aux 8 premiers du classement Groupe T1
2. 2 coupes aux 6 premiers du classement Trophée 4x4
3. 2 coupes aux 6 premiers du classement Challenge 2RM
4. 2 coupes aux 5 premiers du classement T3-SSV
5. 1 coupe au 3 premiers des Legend Group
6. 1 coupe au premier de chaque classe (non cumulable avec les coupes de scratch, trophée et challenge)
7. 2 coupes dames (pilote et copilote)
8. 1 coupe au premier équipage étranger
9. 10 coupes commissaires (remises au repas du samedi soir)
10. De nombreuses coupes aux classés non bénéficiaires des coupes personnelles ci-dessus.

20.06.2021

PRECAUTIONS VIS-A-VIS DE L'ENVIRONNEMENT

Les parcours définis sont à **proximité de secteurs à forts enjeux écologiques** reconnus par l'Union Européenne. Il s'agit des **zones Natura 2000 « Marais et falaises des coteaux de Gironde » et « Marais de la Seudre »** dans lesquelles sont présentes des oiseaux, chauves-souris et habitats naturels menacés, et donc protégés.

Afin d'éviter toute source de pollution pouvant dégrader ces milieux naturels et pour limiter le dérangement de ces espèces animales, nous attirons donc d'autant plus l'attention des participants et des accompagnateurs au **bon respect des règles** notamment en terme de gestion des déchets et de l'entretien / ravitaillement des véhicules et du respect des itinéraires et des zones de parking définies.

Ce respect est garant du bon déroulé de l'édition 2021 et de celles à venir. Pour davantage d'informations sur les richesses environnementales de ces zones Natura 2000, rendez-vous sur <http://www.agglo-royan.fr/natura2000-sites>